

# Séance du 25 août 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq août à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Daniel MARCHAND, maire.

Présents : Louis BERNARDET, Philippe BIRON, Gilles CHAMBONNIER, Grégory DUDON, Odile DURET, Cécilia GAUCHARD, Guillaume HERMES, Daniel MARCHAND, Christelle PAIR, Catherine PROVOST, Yousef TAOUFIK, Yolande VANIEMBOURG.

Absents excusés : Martine DEJOUX (a donné pouvoir à Catherine PROVOST), Marine MERLE (a donné pouvoir à Cécilia GAUCHARD), Julien TABOULOT (a donné pouvoir à Guillaume HERMES).

Secrétaire de Séance : Catherine PROVOST

<b><u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u></b>	15
<b><u>En exercice :</u></b>	15

Date de la convocation :	20/08/2020
--------------------------	------------

Date de l'affichage :	30/08/2020
-----------------------	------------

## **Compte-rendu de la précédente séance :**

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

## **2020/00630 : Virement de crédit n°1 – Exercice 2020**

Le Maire de la commune de Thiel sur Acolin,

Vu l'article L2322-2 du CGCT,

Vu l'article 022 – dépenses imprévues inscrit au BP 2020,

Vu l'article 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs),

Considérant la nécessité de faire procéder à un virement de crédit de 300 € pour le remboursement des sommes versées au titre de la location de la salle polyvalente notamment en raison du contexte sanitaire,

### **DECIDE**

Article 1 : de faire procéder au virement de 300 € du chapitre 022 – dépenses imprévues à l'article 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) ;

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

## **2020/00631 : Regroupement des écoles**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** le principe de l'exécution de travaux dans le but de regrouper les deux écoles pour un montant estimé à 930 000 € HT hors frais de maîtrise d'œuvre,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions, notamment auprès de Moulins Communauté, de la Région, du Département et de l'Etat,

**DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution du projet seront inscrits au BP 2021 ; la charge financière restant à la commune sera assurée pour partie par de l'autofinancement ou de l'emprunt en fonction des aides attribuées,

**PREVOIT** un étalement possible du projet sur plusieurs années des travaux projetés.

## **2020/00632 : Résidence pour personnes âgées autonomes**

Considérant qu'à la suite du regroupement des écoles du Marronnier et du Péage sur un seul site, il s'agira de trouver un objet au bâtiment ayant accueilli l'école du Marronnier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le principe de l'exécution de travaux dans le but de réaliser une résidence pour personnes âgées autonomes pour un montant estimé à 327 000 € HT hors frais de maîtrise d'œuvre,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions auprès de l'ensemble des financeurs envisageables,

**DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution du projet seront inscrits au BP 2021 ; la charge financière restant à la commune sera assurée pour partie par de l'autofinancement ou de l'emprunt en fonction des aides attribuées,

**PREVOIT** un étalement possible du projet sur plusieurs années des travaux projetés.

## **2020/00633 : Convention de partenariat avec l'accueil de loisirs de Dompierre sur Besbre**

Considérant la nécessité de se positionner sur la conclusion d'une convention de partenariat avec le centre de loisirs de Dompierre sur Besbre pour l'accueil des enfants de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE** un accord de principe sur la base des informations données pour la participation de la commune au centre de loisir de Dompierre sur Besbre à savoir 1 € par heure par enfant accueilli du 1 septembre 2020 au 31 août 2021,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021.

## **RCEA : Approbation de la convention n°41 011**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de reporter le point à une date ultérieure pour se prononcer sur la signature de ladite convention.

## **Ouverture de la commission « affaires sociales » aux thiéolois**

Monsieur le Maire informe que les thiéolois intéressés sont invités à se manifester en mairie pour participer à la commission « affaires sociales ». Seulement six membres extérieurs pourront être amis. Il s'agira de membres bénévoles pour participer à la réalisation des colis de Noël et à l'organisation du repas des Aînés.

## **Questions diverses :**

- Remerciements pour l'octroi de subventions : France Alzheimer, MFR Saligny, EACCD, APF France Handicap, Association ELA, la Croix Rouge
- Mise à disposition de la salle polyvalente pour DM Danse : pour le moment, pas d'autorisation dans l'attente des directives du gouvernement.
- Horaires de la garderie : inchangé le matin, jusque 18h30 le soir.
- Projet de restaurant : pour le moment, le projet est en attente ; en effet, la construction d'une boulangerie revient d'actualité. Il est possible de réaliser un projet de revitalisation de centre-bourg. Il comporte une importante phase d'étude avec un étalement et une programmation des travaux sur six ans.
- Les riverains de Lavaux souhaitent une limitation à 50km/h